



CONSOMM'ACTEURS GENNEVILLIERS
Contrat d'abonnement "Yaourts de chèvre"

AGNETTES
Du 13 mars 20 novembre 2024

Entre

Fabrice DAUCE

Les chèvres de Riberpré

55 chemin du Paradis

76440 Le Thil Riberpré

Et

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Courriel :

Contrat passé pour l'approvisionnement en yaourts, chaque quinzaine les mercredis de 18h15 à 19H30 heures à l'Agrocité, 16 rue des Agnettes Gennevilliers.

Dates des distributions : 13 et 27 mars, 10 et 24 avril, 22 mai, 5 et 19 juin, 3 et 17, 31 juillet, 28 août, 11 et 25 septembre, 9 et 23 octobre, 6 et 20 novembre. Soit 17 distributions.

Les produits sont présentés emballés et avec mention nominative.

L'adhérent s'engage sur l'achat de : yaourts par quinzaine au prix de 4,15 € les quatre yaourts.

Nombre	Prix par quinzaine	Prix total	Paiement en 1 fois	Paiement en 2 fois	Paiement en 3 fois
1	4,15 €	70,55	70,55	30 x 2 et 10,55	23 x 2 et 24,55
2	8,30 €	141,10	141,10	70,55 x 2	46 x 2 et 49,10
3	12,45 €	211,65	211,65	106,65 et 105	70,55 x 3
4	16,60 €	282, 20	282,20	141,10 x 2	92 x 2 et 98,20
5	20,75 €	352, 75	352,75	120 x 2 et 112,75	115 x 2 et 122,75

Banque et numéro des chèques (à l'ordre de Fabrice DAUCE)

.....
.....

Fait à le

Noms et signatures

De l'adhérent

du producteur

d'un membre du bureau

Les signataires de ce contrat s'engagent à respecter les engagements définis ci-après

Engagements de l'adhérent

- Payer à l'avance, par saison de six mois, la distribution périodique de ses produits. Les chèques, libellés au nom de l'agriculteur, sont remis à la signature du contrat au responsable de l'association qui se charge de les transmettre au producteur.
- Venir chercher ses fromages sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixée. En cas d'empêchement ils peuvent être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable de distribution. Les produits de personnes dont l'absence n'est pas justifiée pourront être partagés entre les partenaires.

Engagement du producteur partenaire

- Produire selon les méthodes de l'agriculture biologique
- Livrer les produits au jour et à l'heure sur le lieu fixé en début de contrat.
- Établir un planning de production
- Pratiquer la transparence des prix
- Aviser les partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité.
- Expliquer le travail à la ferme.
- Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire une demande, il en expliquera les raisons.

Consomm'acteurs Gennevilliers chez Madame Notrell, 53, rue Henri-Barbusse, 92230 Gennevilliers.